

# Conférence de sensibilisation



Milieus de travail  
alliés contre la  
violence conjugale

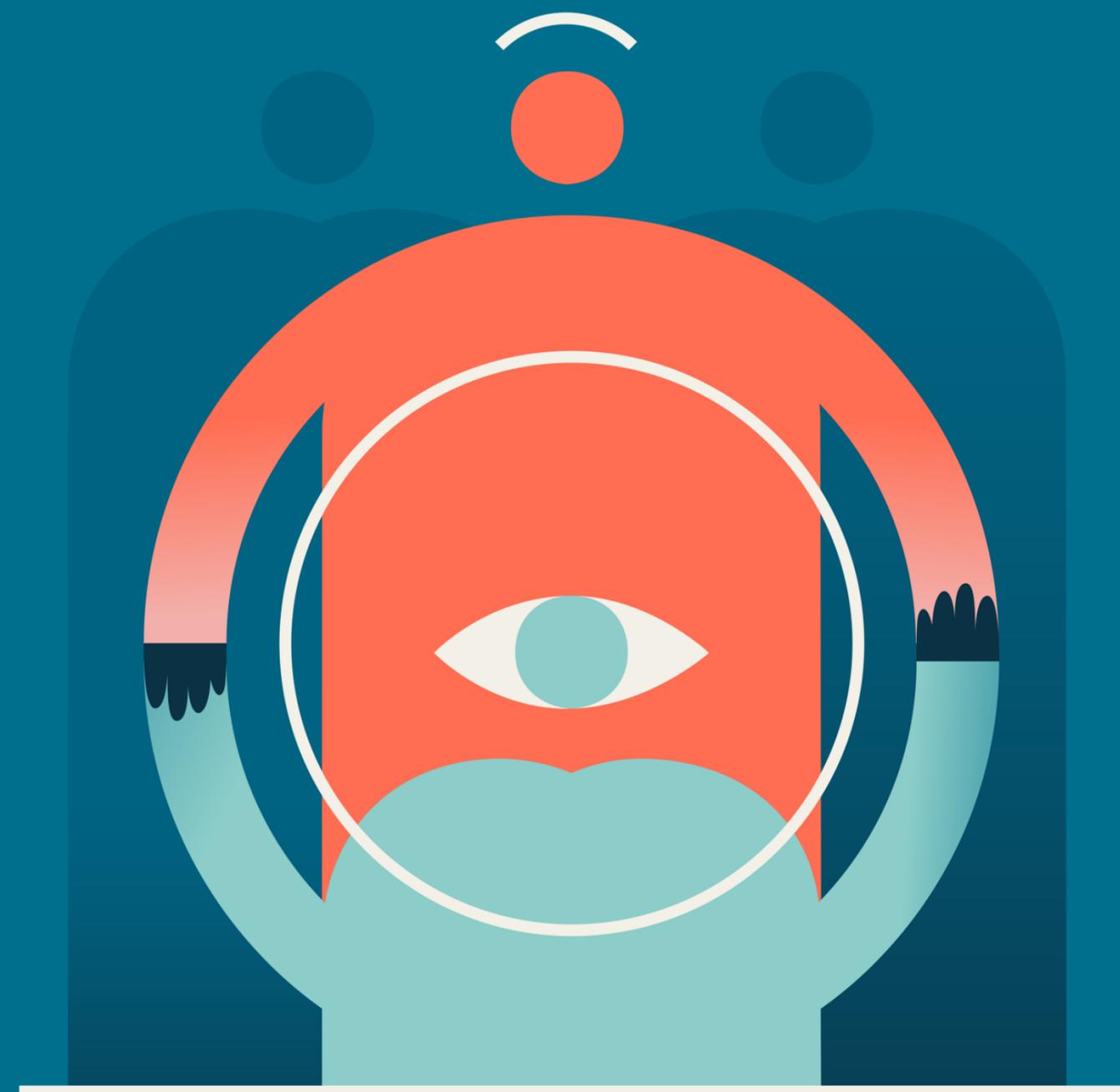


REGROUPEMENT DES MAISONS  
POUR FEMMES VICTIMES  
DE VIOLENCE CONJUGALE

avec le soutien de

Secrétariat  
à la condition  
féminine

Québec 





REGROUPEMENT DES MAISONS  
POUR FEMMES VICTIMES  
DE VIOLENCE CONJUGALE

## Le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

Un vaste réseau engagé depuis 1979 pour le droit à l'intégrité physique et psychologique des femmes.

Il regroupe actuellement 47 maisons d'aide et d'hébergement réparties dans 16 régions du Québec.

Par sa mission d'éducation, de sensibilisation et d'action, le Regroupement :

- Représente les droits et les intérêts des femmes et des enfants victimes de violence conjugale et porte la voix de ses maisons d'hébergement auprès de différentes instances publiques et gouvernementales.
- Sensibilise la population, les intervenants sociaux et le gouvernement à la violence conjugale et les informe des ressources existantes.
- Soutient ses maisons membres dans leur pratique, en développant de nouvelles formations et des outils innovants.



## Les maisons, c'est plus que de l'hébergement !

Les 46 maisons membres du Regroupement offrent différents services :

- Soutien téléphonique 7 jours / 24 heures
- Consultation externe
- Hébergement sécuritaire
- Intervention individuelle, de groupe et jeunesse
- Information, référence, soutien et accompagnement dans les démarches (logement, aide sociale, recours juridiques, etc.)
- Suivi posthébergement
- Prévention et sensibilisation dans la communauté
- Aide aux proches et aux intervenant·e·s sociojudiciaires

24 / 7

Les services des maisons sont gratuits et confidentiels.





# Notre programme Milieux de travail alliés contre la violence conjugale



Par ce programme **mis sur pied en 2021**, le Regroupement et ses maisons membres proposent aux employeurs et aux syndicats québécois une série d'actions de sensibilisation et de mesures visant à **rendre les milieux de travail plus sécuritaires et aidant pour les victimes de violence conjugale**.

En se positionnant comme alliés, les employeurs et syndicats peuvent **aider à prévenir les impacts de la violence conjugale au travail**.



# Qu'allez-vous apprendre ?



Définir la violence conjugale et ses impacts sur les victimes



Reconnaître les signes qu'une collègue est victime de violence conjugale



Réagir de manière appropriée lors des dévoilements ou d'indices de violence conjugale

Nous allons aborder un sujet qui peut être sensible pour plusieurs d'entre vous. Respecter votre rythme et vos limites en ayant conscience de vos propres valeurs et croyances.



## La violence conjugale et le contrôle coercitif

# La violence conjugale

“ La violence conjugale se caractérise par *une série d’actes répétitifs*, qui se produisent généralement selon une *courbe ascendante*. [...] La violence conjugale comprend les *agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles* ainsi que les actes de domination sur le plan *économique*. ”

*Gouvernement du Québec, Politique d’intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale, 1995, p. 23.*

- Moyen choisi pour dominer l’autre personne et affirmer son pouvoir sur elle.
- Se manifeste dans tous les types de relations amoureuses.
- 8 victimes de violence conjugale sur 10 sont des femmes (79%).<sup>5</sup>



# Comprendre la violence conjugale <sup>2</sup>

## Chicane de couple

## Violence conjugale

Argumentation avec des paroles ou des gestes agressifs	Agressions qui ont un but, intentionnelles et stratégiques
Chacun veut convaincre l'autre qu'il a raison.	Il y en a un qui veut gagner à tout prix en voulant prendre le contrôle sur l'autre.
Les deux sont libres de réagir, personne n'a peur de l'autre.	La victime n'est pas libre de réagir. Il y a des conséquences si elle s'affirme.
La personne qui a agressé s'explique sur la base du différend.	L'agresseur ne s'explique pas, il se justifie en utilisant des stratégies de déni, de banalisation.
Les chicanes se vivent en toute transparence. C'est l'un ou l'autre qui est à l'origine de la scène.	C'est la même personne qui est à l'origine des agressions.
La relation reste égalitaire, même lors du conflit.	Il y a un déséquilibre de pouvoir et la relation est inégalitaire au-delà des agressions.



## La violence post-séparation

- Quitter le conjoint violent ne met pas fin à la violence.

### La violence post-séparation

Même après une séparation ou un divorce, le conjoint violent peut encore menacer, harceler ou attaquer physiquement son ex-partenaire.<sup>1</sup>

La rupture est souvent le moment le plus dangereux pour les femmes victimes de violence conjugale. Des données canadiennes démontrent qu'un grand nombre de féminicides se produisent au moment de la séparation ou après.



## La violence conjugale et le contrôle coercitif

# Le contrôle coercitif

- Evan Stark, "Coercive Control: How Men Entrap Women in Personal Life", 2007.
- « Le contrôle coercitif désigne un continuum de violence, d'exploitation, d'humiliation et de manipulation exercées de façon répétée par son auteur [...]. »
- Le but est d'établir et de maintenir une domination sur la victime et de la priver de façon continue de ses droits par « une prise de contrôle insidieuse et progressive, qui n'a pas besoin de coups ni de bleus pour s'exercer. »<sup>4</sup>
- Les femmes qui vivent le contrôle coercitif rapportent des conséquences dévastatrices<sup>4</sup>:
  - Élimine le sentiment d'individualité chez la victime
  - Prise de décision influencée par la peur
  - L'impression de devoir en permanence « marcher sur des œufs »
  - La honte et le doute de ses propres pensées, de ses sentiments, de ses opinions
  - Se sentir constamment rabaissée dans son rôle de femme, de mère et dans son apparence, ses manières d'être et de faire



# Le cycle de la violence conjugale <sup>5</sup>





**La violence conjugale en milieu de travail : une réalité bien présente**

## **Les milieux de travail constituent des alliés importants**

Conserver son emploi est un élément clé pour les victimes de violence conjugale. En travaillant, les victimes échappent à la surveillance du partenaire, évitent l'isolement et conservent une sécurité financière. C'est pourquoi la mobilisation des milieux de travail dans la lutte contre la violence est essentielle.

Qui plus est, plusieurs recherches démontrent que la violence conjugale et ses conséquences ne s'arrêtent pas au seuil de la porte.



## La violence conjugale en milieu de travail : une réalité bien présente

En 2014, le Congrès du travail du Canada et l'Université Western en Ontario ont mené une vaste enquête sur la violence conjugale en milieu de travail. On y apprend que :

**33,6 %** des répondant-e-s ont déclaré avoir vécu de la violence conjugale au cours de leur vie.

Parmi ces personnes, plus de **53 %** ont déclaré que la violence conjugale se poursuivait au travail :

- 40,6 % ont subi du harcèlement par téléphone ou message texte.
- 20,5 % ont été suivi-e-s ou harcelé-e-s à proximité du lieu de travail.
- Pour 18,2 %, la personne violente s'est présentée sur le lieu du travail.
- Pour 14,5 %, la personne violente a communiqué avec les collègues ou l'employeur pour parler de la victime.<sup>3</sup>

**71 %** des employeurs ont déjà vécu une situation où ils devaient protéger une victime de violence conjugale.<sup>4</sup>



## Des impacts sur toute l'organisation <sup>5</sup>

### Pour la victime

- Stress et anxiété
- Fatigue
- Perte de confiance
- Manque de concentration
- Peur
- Difficulté à finir les tâches
- Dépression
- Retards
- Absences
- Arrêt de travail
- Perte de l'emploi
- Perte d'expérience
- Moins productive
- Accidents de travail

### Pour les collègues

- Stress
- Inquiétude
- Frustration
- Augmentation de la charge de travail
- Conflits d'équipe
- Manque de motivation
- Ambiance toxique
- Instabilité dans l'équipe
- Crainte pour leur sécurité

### Pour l'employeur

- Perte de productivité
- Perte de personnel
- Accidents de travail
- Perte d'expertise
- Problèmes de sécurité
- Pertes financières
- Réputation affaiblie



# Les obligations de l'employeur selon la législation

Depuis le 6 octobre 2021 : l'employeur doit, sur les lieux de travail, prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection de la travailleuse ou du travailleur exposé à une situation de violence physique ou psychologique, dont une situation de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel.<sup>6</sup>



## *Loi sur la santé et la sécurité du travail*

### *Article 51*

« 16° prendre les mesures pour assurer la protection du travailleur exposé sur les lieux de travail à une situation de violence physique ou psychologique, incluant la violence conjugale ou familiale.

Aux fins du paragraphe 16° du premier alinéa, dans le cas d'une situation de violence conjugale ou familiale, l'employeur est tenu de prendre les mesures lorsqu'il sait ou devrait raisonnablement savoir que le travailleur est exposé à cette violence. »



# Télétravail

**Même à distance, il est possible de soutenir ses employées et ses collègues de travail.**

Voici quelques suggestions :

- Garder contact.
- Prendre une marche ou proposer un café.
- Possibilité de travailler en personne.
- Présenter les ressources spécialisées.



## Reconnaître les signes de violence conjugale en milieu de travail

Outils pour les  
milieux de travail

Les victimes de violence conjugale hésitent à se confier de peur de ne pas être crues, d'être jugées, ou encore de se faire licencier.

### Signes qui peuvent vous aider à reconnaître si une femme est victime de violence conjugale <sup>7</sup> :

- Nombreux appels ou messages textes personnels
- Retards et absences inhabituels
- Surveillance et présence du partenaire
- Isolement
- Baisse de l'efficacité
- Anxiété
- Fractures ou blessures visibles
- Changement vestimentaire, apparence physique (maquillage etc.)
- Demande d'aménagements au bureau ou changements d'horaire



### Vous avez des doutes ?

Appelez les intervenantes de nos maisons, elles vous aideront à reconnaître les signes et vous conseilleront sur la meilleure façon d'avoir une attitude aidante.



## Répondre et réagir adéquatement à un dévoilement de violence conjugale

Outils pour les  
milieux de travail

### Quelques principes à appliquer pour assurer une communication ouverte qui assure confort et confiance lors de la rencontre<sup>8</sup> :

- Rester neutre et à l'écoute de la personne
- Décider d'un moment et d'un endroit opportuns
- Décrire les faits
- Croire et rassurer la personne
- Demeurer à l'écoute de son rythme et respecter ses choix
- Assurer la confidentialité
- Référer vers des ressources spécialisées
- Remercier
- Respecter vos propres limites

« J'ai entendu que... »  
(ex. : « J'ai entendu que  
vous recevez plusieurs  
appels par jour de votre  
conjoint. »)

« Je suis préoccupé·e  
par votre situation. »

« Les maisons d'aide  
et d'hébergement  
peuvent vous soutenir  
dans le processus, peu  
importe ce que vous  
décidez. »



**Avez-vous  
des questions?**



## RÉFÉRENCES

1. **REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE.** *Guide pratique à l'intention des employeurs, des syndicats et des employé.e.s.* Québec, Canada.
2. *Ibid.*
3. **C.N. WATHEN, J.C.D. MACGREGOR, B.J. MACQUARRIE avec le CANADIAN LABOUR CONGRESS.** *Peut-on être en sécurité au travail quand on ne l'est pas à la maison ? Premières conclusions d'une enquête pancanadienne sur la violence conjugale et le milieu de travail.* London, ON: Centre for Research & Education on Violence Against Women and Children. 2014 [<https://congresdutravail.ca/wp-content/uploads/2019/11/Survey-Report-2014-FR.pdf>]
4. **C. BOYER ET L. CHÉNIER.** *La violence familiale et le rôle de l'employeur,* The Conference Board of Canada. 2015.
5. **DV@WORKNET.** *The impact of domestic violence on workers and workplaces.* Ontario, Canada. 2018
6. **Site Internet de la CNESST**  
[<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/lois-reglements/modernisation-sst#date>] (consulté en ligne le 13 octobre 2021)



## RÉFÉRENCES (Suite)

7. **KATHERINE GAUTHIER.** *La violence conjugale... une menace pour mon entreprise ? – Guide pour l'employeur.* Projet régional de prévention et de sensibilisation en violence conjugale et dans les relations amoureuses. Maison des femmes de Baie-Comeau. 2013 [<http://www.maisonfemmessi.com/La%20violence%20conjugale...une%20menace%20pour%20mon%20entreprise.pdf>]

8. **REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE.** *Guide pratique à l'intention des employeurs, des syndicats et des employé.e.s.* Québec, Canada

9. *Ibid.*

10. *Ibid.*

11. *Ibid.*; À noter que toutes les mesures et outils proposés peuvent être retrouvés dans le *Guide pratique à l'intention des employeurs, des syndicats et des employé.e.s* du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.